

## Licenciement Contrat CUI CAE

Par Shiraz75, le 24/05/2015 à 10:48

Bonjour

Ma question est simple : Peut-on bénéficier des indemnités chômage si on se fait licencier pour faute grave en étant en contrat CUI CAE

Mon emloyeur est un lycée professionnel régi par l'Académie de Créteil

Merci bien

Par P.M., le 24/05/2015 à 11:27

Bonjour,

Tout licenciement ouvre droit à indemnisation par Pôle Emploi mais il est vraisemblable que l'académie soit en auto-assurance pour l'indemnisation du chômage sachant que le licenciement n'existe que pour un CDI et que s'il s'agit d'un CDD, on devrait parler de rupture...

Par Shiraz75, le 24/05/2015 à 12:54

Bonjour merci pour votre reponse mais je n'ai toujours pas compris si oui ou non j'ai le droit à des indemnités chômage.... ?

Par **P.M.**, le **24/05/2015** à **21:34** 

Alors, il vous faudrait relire ma réponse...

Par Shiraz75, le 24/05/2015 à 23:29

Ca vous coûte quoi de répondre oui ou non ??? Pffff pédant en plus de cela.

## Par DRH juriste, le 25/05/2015 à 00:01

Bonsoir,

la réponse est que oui, vous pourrez bénéficier des droits au chômage, en fonction de votre durée de cotisation.

Cordialement.

## Par **Shiraz75**, le **25/05/2015** à **01:08**

Bonjour merci beaucoup pour votre reponse DRH Juriste. Et au passage pour mon premier interlocuteur désolée de m être énervée. Cordialement.